

Compte-rendu du conseil municipal

- réunion du mercredi 07 octobre 2020 à 18h30

Convocation du 10 Septembre 2020

Secrétaire de séance : Michel DUVIGNAC.

Absents : Mme Caroline HÜGELMANN, Mr Florent SIMONNEAU.

Ouverture de la séance à 18h30.

-Devis Société AZIMUT pour l'aménagement du bourg:

Monsieur le Maire précise que ce devis correspond au relevé topographique du projet. Les différentes lignes sont expliquées par Aymeric POIRIER du fait de ses compétences professionnelles. Il ressort que ce dossier est à approfondir car ce premier devis assez technique est un peu difficile à interpréter. La même demande va être effectuée auprès d'une autre société afin de pouvoir comparer les propositions d'aménagement et le montant des devis, sachant que la réalisation de ce projet n'est prévue que pour le printemps 2022.

-Devis pour la climatisation de la classe:

La mairie a reçu deux devis concernant le remplacement du mode de chauffage de la classe. Le premier de la société AGC, s'élève à 5155.06 € HT. Le second de la société FB ENERGIES s'élevant lui à 4664.90 € HT. Un troisième devis est en attente de la part de la société CANTAU, avec notamment une installation centrale du split dans le plafond de la classe, ce qui semble apparemment plus confortable et plus efficace à l'utilisation. Il est donc décidé d'attendre ce troisième devis avant de prendre une décision.

-Chambre froide de la salle des fêtes:

Monsieur le Maire explique que la chambre froide est en panne, mais comme actuellement les locations de salles des fêtes sont interdites, cette réparation ne présente pas de caractère d'urgence. Celle-ci est donc pour l'instant reportée.

-Dossier de subventions de l'église:

Les chiffres mis à jour de cette nouvelle tranche de travaux sont présentés.

• Coût total de l'opération	142 403,03 € ttc
• Coût total des travaux	127 931,00 € ht
• DRAC (15 %)	21 300,00 €
• DSIL (15 %)	19 189,00 €
• Région (20%)	25 586,00 €
• Département (30 % plafonnés)	30 000,00 €
• Autofinancement	45 928,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

-Aménagement du lavoir:

Le projet d'aménagement est présenté au conseil municipal.

Son but d'une part est de permettre la circulation des piétons et des cyclistes autour du lavoir mais en y interdisant l'accès aux autres véhicules. D'autre part de mettre en valeur la richesse du site, notamment le lavoir et sa source.

Les premiers devis de la société Stéphane Pateau s'élevant à 3280 € HT pour la fourniture des rondins de bois et à 1744 € HT pour les végétaux, il est décidé de faire faire d'autres devis pour comparaison. De plus, une autre offre permettra d'avoir également à comparer une autre proposition d'aménagement. L'éclairage de la zone du lavoir est également évoqué. Une discussion s'ouvre sur le sujet. Il est notamment envisager la réhabilitation du poteau en place avec un nouveau lampadaire. Il est finalement décidé que ce dernier point serait intégré dans une réflexion globale sur la gestion de l'éclairage de l'ensemble de la commune.

-Achat commun d'un ordinateur portable avec les communes de Ladaux et Montignac:

Le but de cette acquisition est de permettre à notre secrétaire qui partage ses heures de travail entre les trois communes, de pouvoir intervenir ou consulter à distance et à tout moment les informations des trois mairies quelque soit son lieu de travail, afin de répondre à une demande urgente. L'idée est approuvée par les membres du conseil.

Cet achat étant partagé, le coût pour notre commune s'élève à 348,08 €

La proposition et le devis sont acceptés à l'unanimité.

-Questions diverses :

-Philippe Courdille soumet un problème personnel qui concerne également la commune :

Il explique qu'à la demande du Conseil départemental, du fait de leur profil respectif, il n'est pas souhaitable que les deux enfants du même âge qu'il garde dans le cadre de sa profession soient scolarisés dans la même classe à Saint-Pierre de Bat .

Après recherches, un des enfants pourrait être pris en charge par l'école de Porte de Benauges, mais comme cet enfant se retrouverait hors secteur il y aurait des frais de scolarité à régler à cette commune. Philippe Courdille s'engage à nous communiquer le montant de ces frais dès qu'il en aura connaissance. Sur le principe, le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise en charge de ces frais, dans l'hypothèse où ceux-ci ne le seraient pas, par un autre organisme.

-Le contrat qui lie notre commune au SDEEG (le syndicat intercommunal qui gère les installations d'éclairage de notre commune) arrivant à échéance, le conseil accepte de le renouveler pour une nouvelle période de neuf ans.

-Après explications de Jean-Paul LEREDU, Le conseil accepte de régler la subvention exceptionnelle de 4,15€ par habitant, demandé par le SIRS (Syndicat intercommunal de ramassage Scolaire pour le collège de Sauveterre) afin d'assurer sa pérennité.

La prochaine réunion du conseil municipal est programmée au jeudi 12/11/2020 à 19h

La séance est levée à 20h40.
